



DECLARATION DE PIEGEAGE
à déposer en MAIRIE et à établir en deux exemplaires pour 3 années
(1 pour la Mairie. 1 pour le Piégeur)

Je soussigné, (Nom / Prénom) : ...PAVY Jean.....
adresse :58 rue nationale 72230 Guécé-le-Val.....
Piégeur agréé sous le N° d'Agrément : ...7204371.....

PROPRIETAIRE FERMIER

DELEGATION ECRITE DU TITULAIRE DU DROIT DE DESTRUCTION
(cocher la case correspondante)

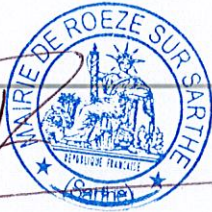
Délégation du PROPRIETAIRE ou du FERMIER	
Je soussigné	
Nom <u>BELINADEAU</u> . Prénom ... <u>Jean Luc</u>	Signature <u></u>
Nom	Prénom
Signature
Nom	Prénom
Signature
reconnaissons céder notre droit de destruction.	

Déclare que des pièges seront tendus sur la commune de : ...ROEZE... sur ...Sarthe
Dans les lieux-dits suivants: ...La grande Bousse, le Caisseau.....
Epoque de piégeage : du ...1 juillet 2023.. au ...1 juillet 2026.....

Avis favorable,

Fait à Guécé-le-Val , le 1 juillet 2023

Madame Le Maire
Catherine TAUREAU



Signature

RAPPEL: le retour de votre bilan de piégeage avant le 30 septembre au siège de la Fédération Départementale des chasseurs de la Sarthe Le Grand Courtu – CS 60012 – 72210 VOIVRES-LES-LE MANS, est obligatoire pour les Piégeurs Agréés.